

Appel à Projets des écoles qui passent à l'action 2026-2027

RÉSUMÉ

Nous révélons une génération capable de transformer son école. Le climat n'est plus une finalité. Le climat devient le train sur lequel les jeunes développent leur pouvoir d'agir. Quand un·e jeune transforme son école, il/elle transforme déjà une partie du monde. À travers cet appel à projets, Horizon Canopée souhaite ainsi permettre aux élèves de devenir les acteur·rices du changement en imaginant et en réalisant des projets qui améliorent durablement leur école et leur environnement.

Fonds Horizon Canopée géré par la Fondation Roi Baudoin en partenariat avec l'asbl COREN

50 ANS Fondation Roi Baudouin

HORIZON CANOPÉE

COREN comprendre et agir pour l'environnement

1. Présentation du Fonds Horizon Canopée

A propos de la Fondation Horizon Canopée

La Fondation Horizon Canopée est un fonds philanthropique familial géré par la Fondation Roi Baudouin. Le Fonds soutient des initiatives qui contribuent à construire un avenir plus durable, plus résilient et plus solidaire. Convaincue que les transitions environnementales passent avant tout par l'engagement des citoyen·nes, elle investit dans des projets qui renforcent le pouvoir d'agir des jeunes, préservent la biodiversité et favorisent l'émergence de solutions concrètes face aux défis climatiques.

Notre vision

Les jeunes ne sont pas seulement les citoyen·nes de demain. Ils et elles sont capables de transformer leur environnement dès aujourd'hui.

Face aux défis climatiques et environnementaux, les jeunes expriment souvent des inquiétudes, mais aussi une formidable envie d'agir. Lorsque l'école leur donne la possibilité de concevoir et de réaliser des projets concrets, cette inquiétude se transforme en énergie, en créativité et en confiance.

Nous sommes convaincu·es que le meilleur moyen de préparer l'avenir est de permettre à la jeunesse de le construire elle-même.

C'est pourquoi le Fonds Horizon Canopée, avec l'accompagnement de l'asbl COREN, lance l'appel à projets « Imagine notre demain ».

Son ambition est simple : "donner aux élèves les moyens d'imaginer, concevoir et réaliser des projets qui rendent leur école plus résiliente face au changement climatique et plus agréable à vivre."

2. Objectif de l'appel à projets

Face aux défis du changement climatique, les écoles ont un rôle essentiel à jouer pour préparer les jeunes à construire un avenir plus durable. L'appel à projets « Imagine notre demain » a pour ambition de soutenir des initiatives concrètes, imaginées et portées par les élèves, qui contribuent à rendre leur école plus résiliente, agréable à vivre et plus respectueuse de l'environnement.

Au-delà d'un soutien financier, cet appel vise à faire des jeunes les véritables acteur·rices de la transition socio-écologique en leur permettant d'identifier les défis de leur établissement, d'imaginer des solutions et de les mettre en œuvre collectivement.

A travers cet appel à projets, le Fonds Horizon Canopée souhaite :

- Renforcer le pouvoir d'agir des élèves en leur donnant une place centrale dans la réalisation des projets qui répondent à des enjeux concrets au sein de l'établissement scolaire.
- Améliorer la résilience des écoles face aux effets du changement climatique et contribuer au bien-être de l'ensemble de la communauté scolaire.
- Permettre aux écoles de passer de l'idée à l'action grâce à un soutien financier et à un accompagnement méthodologique assuré par COREN.

Les projets soutenus devront démontrer qu'ils génèrent un impact concret, durable et reproductible, tout en permettant aux élèves de développer leur confiance dans leur capacité à agir positivement sur leur environnement scolaire.

3. Public cible & conditions de recevabilité

L'appel à projets s'adresse exclusivement aux établissements d'enseignement secondaire situés en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale, qui répondent à l'un des critères suivants :

- Etre labellisé ECOLE durable en Wallonie.
- Etre labellisé Eco-Schools en Région de Bruxelles-Capitale.
- Etre engagé dans la démarche Eco-teens en Région de Bruxelles-Capitale depuis au moins 2 ans**.**

Les projets devront être portés par l'établissement scolaire et être développés avec une implication active des élèves, conformément à l'esprit de l'appel à projets.

4. Comment introduire sa candidature ?

Pour être recevable, toute école intéressée doit s'identifier et remplir le formulaire de candidature disponible en ligne ici, et le renvoyer au plus tard le **16 novembre 2026** par mail à **helenelambion@coren.be.**

5. Calendrier

L'appel à projets est doté d'une enveloppe de 30.000€, répartie entre les projets sélectionnés par un jury indépendant. Les écoles peuvent solliciter un soutien financier **au maximum de 2.500 € par projet. Une école ne peut soumettre qu'un seul projet.** Le jury détermine le montant attribué à chaque projet en fonction de sa qualité, de sa pertinence et du budget présenté. Il se réserve également le droit de ne pas attribuer la totalité de l'enveloppe disponible si le nombre ou la qualité des projets reçus ne le justifie pas.

- **Calendrier de l'appel à projets :**
  - Lancement de l'appel : 14 septembre 2026
  - Clôture des candidatures : 16 novembre 2026
  - Annonce des projets sélectionnés : avant le 15 décembre 2026
  - Période de mise en œuvre des projets sélectionnés : janvier à octobre 2027
  - Date limite pour remettre le rapport final : 17 décembre 2027

Le rapport final devra comprendre :

- Un bref bilan des réalisations et des résultats obtenus ;
- Un état des dépenses réalisées ;
- Au minimum un support de valorisation libre de droits (photos, vidéo, podcast, reportage, etc.) qui pourra être utilisé par le Fonds Horizon Canopée et l'asbl COREN dans leurs actions de communication.

En fonction de l'état d'avancement de leurs projets, les écoles sélectionnées seront invitées à participer aux événements de valorisation organisés par COREN en Wallonie et Bruxelles. Ces rencontres leur permettront de présenter leurs réalisations, d'échanger leurs expériences et de s'inspirer mutuellement. Pour l'année 2027, ces événements se dérouleront aux dates suivantes :

→ ***16 avril 2027 à Bruxelles pour les écoles lauréates de Bruxelles***

→ ***22 avril 2027 à Namur pour les écoles lauréates de Wallonie***

6. Caractéristiques des projets sélectionnés

Les écoles sont invitées à proposer des projets qui associent transition socio-écologique, participation active des élèves et impact durable. Les projets devront être conçus, mis en œuvre et évalués avec une implication réelle des élèves.

Les projets sélectionnés devront poursuivre les objectifs suivants :

- **Renforcer le pouvoir d'agir des élèves ;**
- **Produire des changements concrets, visibles et durables au sein de l'école, en contribuant notamment à :**
    - Améliorer la biodiversité, le cadre de vie des élèves et la résilience de l'établissement face aux effets du changement climatique ;
    - Préserver les ressources naturelles en favorisant une utilisation plus responsable de l'eau, de l'énergie et des matériaux, ainsi qu'en réduisant les déchets, le gaspillage et la surconsommation ;
    - Soutenir une alimentation et une consommation plus durables et responsables

Des exemples de projets sont présentés en Annexe 1.

7. Versement du soutien financier et dépenses éligibles

Les écoles sélectionnées pourront bénéficier d'un soutien financier **maximum de 2.500€ par projet**. Cette aide peut couvrir jusqu'à 100% des dépenses éligibles. Elle peut également être mobilisée en complément d'autres dispositifs de financement (par exemple appel à projets Ne Tournons Pas Autour Du Pot, label Ecole plus propre, Besoin d'ErE, etc.), à condition qu'il n'y ait pas de double financement pour une même dépense.

Modalités de versement

Le soutien financier sera versé en deux tranches :

- 80% dès la sélection du projet et la signature de la convention par la direction de l'établissement ;
- 20% après la remise et la validation du rapport final.

En cas de non-remise du rapport final, de non-réalisation du projet ou d'utilisation du soutien financier à des fins non conformes à l'objet de l'appel à projets, le Fonds Horizon Canopée se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel des sommes déjà versées.

Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses directement liées à la mise en œuvre du projet, notamment :

- L'achat de matériel, d'outillage, de fournitures ou d'équipements nécessaires à la réalisation du projet ;
- Les plantations, petits aménagements, installations ou travaux contribuant à améliorer la résilience de l'école face au changement climatique ;
- Les prestations de services ou l'intervention de tiers lorsqu'elles sont directement nécessaires à la réalisation du projet (installation, travaux spécialisés, accompagnement technique, etc.) ;
- Les supports de communication et de valorisation du projet (affiches, panneaux pédagogiques, vidéos, podcasts, expositions, impressions, etc.).

Les achats responsables et durables sont vivement encouragés (matériel réutilisable, matériaux écologiques, fournitures de seconde main, circuits courts, etc.).

Dépenses non éligibles

Ne sont pas éligibles, notamment :

- Les dépenses de fonctionnement courant de l'établissement (téléphone, assurances, frais bancaires, charges générales, etc.) ;
- Les frais de déplacement ;
- Les dépenses déjà financées par un autre dispositif (double financement) ;
- Les dépenses engagées avant la notification officielle de la sélection du projet ou après la date limite de remise du rapport final.

8. Critères d'évaluation et de sélection des projets

Les projets recevables seront évalués par un jury indépendant sur la base des critères ci-dessous :

1. **Participation et pouvoir d'agir des élèves (5 points)**
   La participation des élèves constitue le critère central de l'appel à projets. Les élèves doivent être impliqués à toutes les étapes du projet :
   - Identification des besoins
   - Conception des solutions
   - Prise de décision
   - Mise en œuvre
   - Évaluation et valorisation

   Le niveau de participation attendu correspond au minimum au niveau 6 de l'échelle de Roger Hart[1] où les adultes peuvent initier le projet, mais les élèves participent pleinement aux décisions et assument des responsabilités en tant que partenaires à part entière du projet.

2. **Impact environnemental, résilience et contribution à la transition socio-écologique (5 points)**
   Le projet apporte une amélioration concrète, mesurable et durable de l'environnement scolaire. Il contribue à un ou plusieurs des objectifs suivants :
   - Améliorer la biodiversité, le cadre de vie des élèves et la résilience de l'établissement face aux effets du changement climatique ;
   - Préserver les ressources naturelles en favorisant une utilisation plus responsable de l'eau, de l'énergie et des matériaux, ainsi qu'en réduisant les déchets, le gaspillage et la surconsommation ;
   - Soutenir une alimentation et une consommation plus durables et responsables.

3. **Valeur éducative et impact collectif (5 points)**
   Le projet :
   - Développe l'esprit critique
   - Favorise la coopération
   - Encourage la citoyenneté
   - Bénéficie à un nombre significatif d'élèves et à l'ensemble de la communauté scolaire

4. **Qualité et faisabilité du projet (5 points)**
   Le projet présente :
   - Des objectifs clairs
   - Un planning réaliste
   - Un budget cohérent
   - Une méthodologie crédible

[1] Annexe 2

5. **Pertinence et cohérence (5 points)**
   Le projet répond aux besoins de l'établissement. Il s'inscrit dans les objectifs et dans la continuité des démarches et des actions environnementales déjà entreprises dans l'école.

6. **Pérennité et potentiel d'inspiration (5 points)**
   Le projet est conçu pour produire des effets au-delà du financement.
   Il prévoit :
   - La poursuite des actions dans le temps
   - L'appropriation du projet par la communauté scolaire
   - Une valorisation permettant d'inspirer d'autres établissements

Grille de cotation

Chaque critère est évalué sur 5 points par un jury indépendant et multidisciplinaire. Le jury est souverain dans l'évaluation et la sélection des projets ainsi que la détermination du montant du soutien financier attribué. Ses décisions sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Appréciation	**Cotation**
Excellent	5
Très satisfaisant	4
Satisfait	3
A renforcer	2
Insuffisant	0 ou 1

Note maximale : 30 points

Pour être éligible à une sélection, chaque projet devra remplir les 3 conditions cumulatives suivantes :

- Obtenir une note globale d'au moins 18/30 ;
- Obtenir au minimum 3/5 au critère N°1 « Participation et pouvoir d'agir des élèves » ;
- Obtenir au minimum 3/5 au critère N°2 « impact environnemental et résilience ».

CONTACT

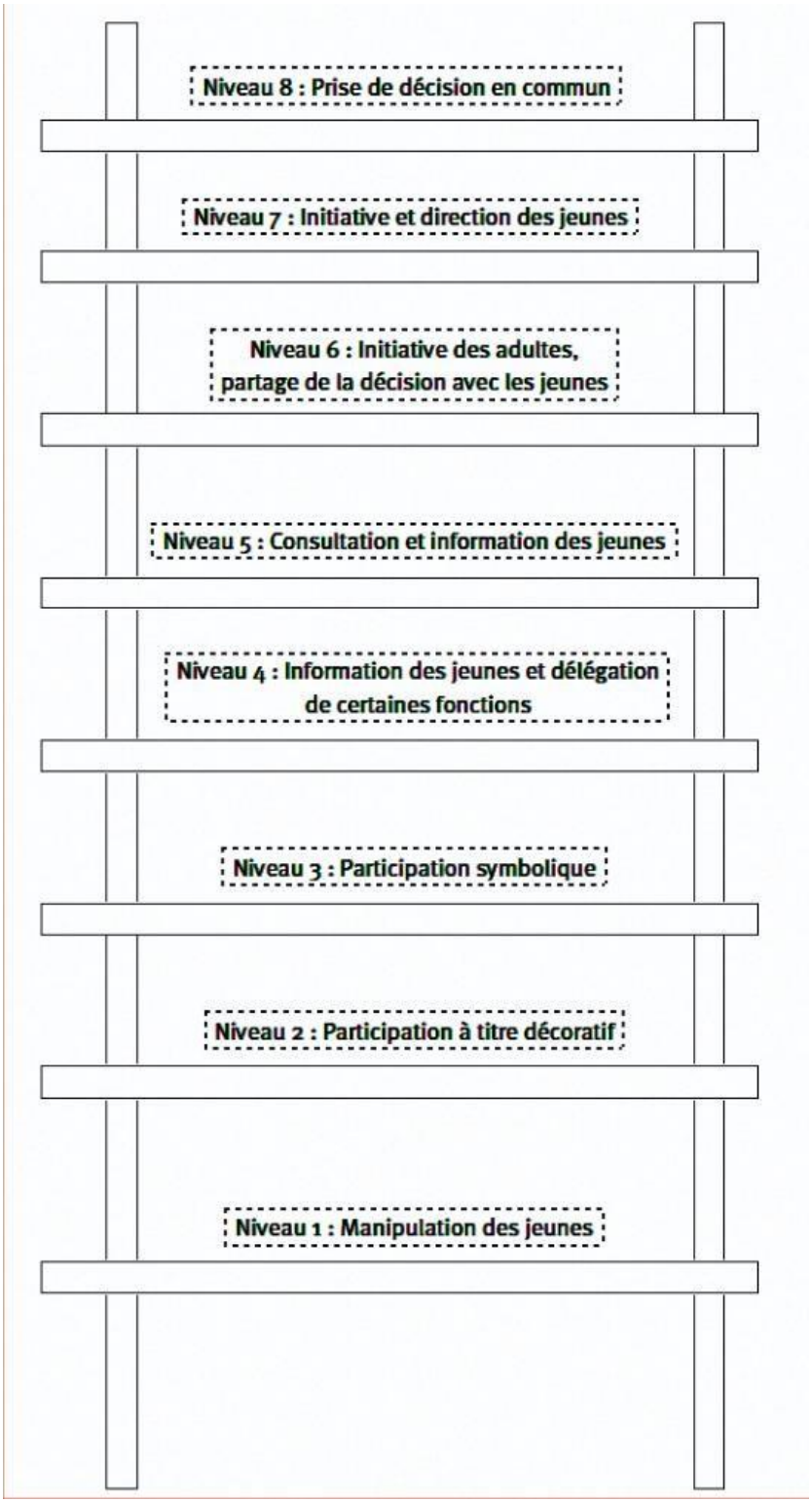
Pour toute question générale : Hélène LAMBION – helenelambion@coren.be – 0493 13 13 99

Annexe 1 : Liste non exhaustive d'actions pour inspiration

Objectifs	Types d'actions possibles
Améliorer la biodiversité, le cadre de vie des élèves et la résilience de l'établissement face aux effets du changement climatique	• Aménagements légers pour rendre la cour de récréation plus verte, ombragée, perméable, agréable, etc. • Végétalisation d'espaces dans et autour de l'école (plantes grimpantes, indigènes, non toxiques, etc.) • Aménagement d'un pré fleuri, rénovation d'une mare, etc. • Création d'abris pour la faune locale (nichoirs, talus, bois mort, abris à chauves-souris,etc.) • Aménagement d'un espace extérieur pour y donner cours • Aménagement d'un jardin scolaire (potager, petits et grands fruitiers) • Plantation d'une mini-forêt • Plantation d'arbres, haies naturelles • Toute initiative qui vise à introduire du végétal, créer de l'ombrage, des zones de fraicheur, etc.
Préserver les ressources naturelles en favorisant une utilisation plus responsable de l'eau, de l'énergie et des matériaux, ainsi qu'en réduisant les déchets, le gaspillage et la surconsommation	• Installation de compost • Valorisation de palettes en bois et fabrication de bacs de culture, mobiliers pour la cour de récréation, etc. • Installation de robinets automatiques et douches en consommation réduite • Réalisation de petits travaux visant à la réduction des consommations énergétiques (petits isolants, vannes, rideaux, volets, interrupteurs pour appareils électroniques, etc.) • Petits aménagements matériels visant la récupération de l'eau de pluie pour les chasses, toilettes, etc.
Soutenir une alimentation et une consommation plus durables et responsables	• Retrait des distributeurs de boissons et installation d'un magasin de collations saines/en vrac/équitables, etc. • Mise en place d'une plateforme de réservation pour les repas de midi pour limiter le gaspillage • Aménagement d'ateliers de customisation de vêtements, couture, crochet, friperie, etc. • Aménagement d'un magasin éco-responsable et éthique, procure de matériel scolaire écologique ou de récupération • Création d'un repair-café, armoire à dons, etc.

Source : actions issues des plans d'actions des écoles labellisées Eco-Schools, ECOLE durable ou engagées dans la démarche Eco-teens

Annexe 2 : Échelle de participation – Modèle de Hart



Source : https://www.cbai.be/wp-content/uploads/2024/03/CAC-Fiches-numero-8.pdf